



## ARRÊTE MUNICIPAL

### « PORTANT NUMEROTAGE PARTIEL APRES DIVISION RUE DE BEAUREGARD A VILLENEUVE-SAINT-GEORGES 94190 »

2023 - A - ST 091

Le Maire de Villeneuve-Saint-Georges,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** le Code de la Voirie Routière,
- **VU** le plan cadastrale ci-joint,

- **CONSIDERANT** la demande formulée par ATGT Géomètre-Expert domiciliée 10 Boulevard de Stalingrad 94600 Choisy le Roi, relative à la numérotation des lots A et B après division de la parcelle cadastrée : AO numéro 387, rue de Beauregard,

## **ARRÊTE**

**Article 1er** : Le numérotage partiel de la parcelle cadastrée AO numéro 387, rue de Beauregard est défini comme suit :

### SITUATION ANCIENNE DE LA PARCELLE

La parcelle cadastrée : AO numéro 387 porte le n° 2 Bis rue de Beauregard.

### SITUATION NOUVELLE DE LA PARCELLE

- Lot A porte le n° 2 rue de Beauregard.
- Lot B porte les n° 2 Bis rue de Beauregard,

**Article 2** : Madame la Directrice Générale des Services, Madame le Commissaire de Police, Monsieur le Directeur de Service de la Police Municipale et les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : L'ampliation du présent arrêté sera notifiée pour application à :

- Madame le Commissaire de Police,
- Monsieur le Chef de Corps de la Brigade des Sapeurs-Pompiers,
- Monsieur le Directeur de Service de la Police Municipale,
- Le Service Départemental du Cadastre,
- La Direction des Postes,
- La Poste de Villeneuve Saint Georges PDC 11 rue Henri Leduc
- Monsieur le Trésorier Payeur Principal,
- La Préfecture,
- L'INSEE,
- ENEDIS,
- GRDF,
- le SYAGE,
- L'intéressé,
- Le Service Urbanisme.

Fait à Villeneuve Saint Georges, le **10 MAI 2023**



Monsieur le Maire

Philippe GAUDIN

Accusé de réception en préfecture  
094-219400785-20230510-2023-A-ST-091-AR  
Date de télétransmission : 11/05/2023  
Date de réception préfecture : 11/05/2023